

RAPPORT
N° 2012/O2/175

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2012

REUNION DES 8 ET 9 NOVEMBRE

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

**RAPPORT D'INFORMATION RELATIF
A L'EVALUATION DES CONVENTIONS
QUADRIENNALES DE SOUTIEN AUX PROGRAMMES
D'ACTION DES CENTRES CULTURELS
ET DES MANIFESTATIONS ARTISTIQUES 2009-2012**

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Objet : Rapport d'information relatif à l'évaluation des conventions quadriennales de soutien aux programmes d'action des centres culturels et des manifestations artistiques 2009-2012.

La Collectivité Territoriale de Corse, par délibération de l'Assemblée de Corse n° 09/193 AC du 1^{er} octobre 2009, s'est dotée d'un cadre conventionnel propre pour soutenir l'activité des structures culturelles et ce, en adéquation avec ses Orientations pour l'action culturelle adoptées par l'Assemblée de Corse en novembre 2005. Ce cadre conventionnel a été pensé autour de quatre axes : la pluri-annualité, le partenariat des collectivités publiques locales, une garantie minimale des engagements financiers et l'évaluation des actions conventionnées.

Actuellement, 20 structures culturelles sont conventionnées par la Collectivité Territoriale de Corse au titre de ce dispositif : 14 centres culturels, 1 festival, et 5 compagnies (dont deux ensembles musicaux). Parmi elles, cinq ont été conventionnées en 2009 pour une durée de quatre ans :

- l'association « Aghja » avec la ville d'Ajaccio,
- l'association « Centre culturel Voce » avec les communes de Pigna, de Santa Reparata, de Corbara, de Monticello et de l'Île Rousse,
- l'association « Vità e cultura - théâtre de Propriano » avec la commune de Propriano,
- l'association « Centre d'Action et de Développement Culturel Una Volta » avec la ville de Bastia,
- l'association « Les Jeunesses musicales de Méditerranée »,

Ces conventions arrivent à échéance cette année. Aussi, en application de la délibération susvisée qui prévoit qu'une évaluation globale de ce dispositif sera transmise pour information en Assemblée de Corse, je me permets de vous présenter le rapport d'analyse suivant. Il dresse le bilan du dispositif de conventionnement pour ces 5 structures étant entendu que de nouveaux rapports vous seront présentés au fur et à mesure que les autres conventions arriveront elles aussi à échéance.

Après avoir présenté une rapide synthèse des objectifs poursuivis par la CTC au travers de ce dispositif, ce rapport évaluera de façon synthétique dans quelle mesure la mise en œuvre des 5 conventions susvisées a concouru à leur réalisation. Il apparaîtra que si le bilan de ces conventions montre l'importance du travail réalisé par des équipes permanentes pour maintenir une offre culturelle étoffée à l'année en matière de spectacle vivant, des lacunes importantes sont toutefois observables :

- **un manque de coordination entre les structures dans la plupart des secteurs d'activités** (formation, soutien à la création de spectacles,

diffusion de spectacles). S'agissant de la formation notamment, les structures régionales comme le Conservatoire de musique et de danse de Corse Henri Tomasi (Ajaccio et Bastia), le Centre d'art polyphonique de Corse (implanté à Sartène) ou le Centre de musiques traditionnelles de Corse (implanté à Corte) ne jouent pas encore pleinement leur rôle de structures pivot,

- **un manque de moyens pour mettre en œuvre un véritable travail de médiation culturelle** pour aller au-devant des publics,
- **des difficultés récurrentes pour mettre en place des projets d'intervention en milieu scolaire,**
- **un manque d'implication dans la diffusion de certains types de spectacles en danse contemporaine, en arts du cirque et en théâtre en langue corse notamment,**
- **une faible implication des structures culturelles conventionnées dans l'accompagnement de projets de création artistique** : quand il existe, celui-ci se limite le plus souvent à accueillir les artistes à répéter quelques jours en résidence sans réel apport en coproduction et sans suivi du spectacle créé sur le long cours (diffusion à l'extérieur notamment),
- **une implication financière en deçà des prévisions de la part de certaines collectivités locales** ne permettant pas toujours de consolider le fonctionnement des projets structurants.

I - Rappel des objectifs de la CTC en matière de politique culturelle pour le spectacle vivant

Les conventions ont été rédigées en prenant en compte la spécificité de chaque projet culturel ainsi que les objectifs des politiques culturelles mises en œuvre par les collectivités locales, au premier rang desquels figurent ceux de la CTC.

S'agissant plus particulièrement de la Collectivité Territoriale de Corse, les objectifs relèvent de deux dispositions :

- une partie d'entre eux provient de la mise en œuvre des orientations de l'action culturelle telles qu'adoptées par délibération n° 05/226 AC de l'Assemblée de Corse du 25 novembre 2005,
- une autre partie d'entre eux provient de l'application de la délibération n° 09/193 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} octobre 2009 mettant en place ce dispositif de conventionnement propre aux structures culturelles.

1. rappel des orientations pour l'action culturelle de 2005

La CTC s'est dotée en 2005 d'orientations pour l'action culturelle dont les objectifs, s'agissant du spectacle vivant, sont les suivants :

- Garantir l'égalité d'accès à la culture : assurer une offre de qualité pour ce qui concerne la sensibilisation, la formation, la diffusion artistique, sur tout le territoire ;
- Travailler à la préservation et le développement de l'identité corse : promouvoir et étendre l'image de la langue corse comme langue artistique, préserver et développer une identité comme construction vivante dans la Corse de notre temps, intégrant l'échange et le dialogue des cultures ;
- soutenir les créateurs dans le respect de leurs libertés, dans la diversité et le pluralisme,
- faire s'affirmer la Corse comme « terre de création »,
- rechercher l'accroissement de la visibilité des créateurs insulaires,

Dans ce cadre, les orientations affirment que les centres culturels constituent le premier cercle du réseau de création et de diffusion du spectacle vivant et qu'à ce titre, ils ont un rôle majeur à jouer dans la démocratisation culturelle, la recherche d'un égal accès à la culture, mais aussi dans le développement de la création et de la diffusion artistique. Ainsi, leurs missions ont-elles été ainsi définies :

- s'investir dans la création, notamment au moyen de résidences,
- entreprendre une médiation culturelle visant à créer une relation de la population à l'art,
- imaginer des modes nouveaux de relation au public,
- organiser des actions de formations,
- travailler avec le tissu associatif et institutionnel (le milieu scolaire notamment) du territoire et les autres structures culturelles, en particulier nouer des liens partenariaux avec des lieux de proximité ruraux,
- mettre en œuvre une action en direction des salariés de l'entreprise,
- sortir des murs pour porter le culturel au plus près de la vie des gens,
- s'ouvrir aux formes nouvelles d'expression artistique, tels que le cirque et les arts de la rue,
- favoriser l'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par l'ensemble de la société et développer le soutien à la création numérique.

Ce sont ces missions et ces objectifs qui ont été inscrits dans le préambule de chacune des conventions 2009-2012.

Sur la base de ces objectifs, une grille d'évaluation commune a été élaborée. Cette grille d'évaluation est organisée en quatre parties, correspondant aux quatre grands axes d'activités des structures culturelles : la formation artistique et culturelle (pratiques), la création artistique (production) la diffusion de spectacles (diffusion) et la gestion de la structure (gestion). Les critères retenus pour chacun de ces axes sont les suivants :

1. Pratiques

- Volume d'activité
- Qualification des animateurs
- Diversité des disciplines
- Équilibre Corse/Extérieur
- Valeur du projet pédagogique (élargissement des publics, travail intergénérationnel)

2. Production

- Valeur des œuvres, performances des artistes et innovation artistique
- Étendue et forme de la diffusion
- Rapport à la culture et à la langue corses
- Réception de l'œuvre par le public
- Coopérations, coproduction

3. Diffusion

- Nombre de spectacles
- Cohérence de la programmation par rapport au projet artistique et culturel
- Audience (entrées, provenance géographique, catégorie sociale)
- Équilibre pluriannuel
- Mise en réseaux

4. Gestion

- Qualification de l'équipe gestionnaire
- Politique budgétaire
- Politique commerciale
- Politique des ressources humaines
- Respect des règles de droit

Ces critères sont la déclinaison plus précise des objectifs de la politique culturelle de la CTC telle qu'elle avait été définie dans les orientations pour l'action culturelle adoptées en 2005.

2. Rappel des objectifs du dispositif de conventionnement adopté en 2009

Ces conventions répondent également aux objectifs poursuivis par la CTC tels que définis par la délibération n° 09/193 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} octobre 2009 mettant en place ce dispositif de conventionnement propre aux structures culturelles.

En effet, ce nouveau cadre conventionnel, adopté quatre ans après les Orientations pour l'action culturelle définies en 2005, a trois objectifs :

- permettre aux structures conventionnées de bénéficier d'une meilleure visibilité pour décliner leur projet artistique dans la durée et consolider d'autres partenariats, en recherchant, le cas échéant, des sources de financement complémentaires,
- favoriser une gestion mieux maîtrisée du soutien financier que la C octroie aux structures culturelles,
- permettre de couvrir les besoins éventuels de trésorerie des associations conventionnées à travers la possibilité du versement d'une avance en début d'exercice. Il s'agissait de permettre aux associations de faire l'économie des frais financiers inhérents au soutien bancaire qu'elles étaient très souvent appelées à solliciter,

compte tenu du versement tardif des subventions par les collectivités publiques.

En contrepartie, ce cadre conventionnel est assorti d'une obligation de conventionnement pluripartite avec les collectivités publiques locales dont le territoire est touché par l'action de la structure conventionnée. Il s'agit de faire en sorte qu'à minima, la structure culturelle conventionnée puisse bénéficier du soutien financier de la commune d'implantation et d'inciter celle-ci à rechercher des soutiens au niveau de l'intercommunalité et des conseils généraux. L'objectif de cette obligation est de travailler, sur la base de la clause de compétence générale des collectivités, à agréger les financements des collectivités sur des projets culturels structurants tant pour le territoire d'implantation que pour le territoire départemental ou régional.

II - Evaluation des conventionnements des structures culturelles pour la période 2009-2012.

Il vous est proposé de valider l'évaluation du conventionnement des cinq structures culturelles citées ci-dessus au regard de ce double prisme : celui propre aux orientations pour l'action culturelles adoptées en 2005 et celui lié à l'application de la délibération n° 09/193 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} octobre 2009 mettant en place ce dispositif de conventionnement propre aux structures culturelles.

1. La mise en œuvre des orientations pour l'action culturelle de 2005

Les analyses suivantes reprennent l'architecture des grilles d'évaluation ayant permis de suivre l'activité des structures conventionnées.

a. la formation artistique (pratiques)

Il faut distinguer les structures spécifiquement missionnées pour conduire des actions de formation régulières de celles axées sur la diffusion de spectacles.

Bilan des structures de formation.

Sur les cinq structures susvisées, deux ont été spécifiquement missionnées pour mener à l'année un programme annuel de formation artistique initiale : l'association « Centre culturel Voce » de Pigna et l'association « Centre d'Action et de Développement Culturel Una Volta » de Bastia.

Globalement, l'objectif pour ces deux structures était de maintenir l'offre tant en volume que dans sa diversité et d'approfondir les liens avec les structures ressources au niveau régional que sont le Conservatoire de musique et de danse de Corse, Henri Tomasi, le Centre de musiques traditionnelles de Corse à Corte et le Centre d'art polyphonique de Corse à Sartène.

Concernant le volume et la nature de l'offre, on peut dire que les objectifs ont été atteints avec un léger bémol cependant :

- **Le Centre d'Action et de Développement Culturel « Una Volta » de Bastia** a vu son offre d'ateliers réguliers légèrement diminuer sur le temps de la convention (146 h par semaine au lieu des 150 h prévues) ainsi que son nombre d'adhérents (870 en fin de convention

2012 au lieu de 954 en début 2009). En revanche, les stages et les projets en temps scolaire ont augmenté.

- **Le centre culturel « Voce » à Pigna** a maintenu son offre d'ateliers réguliers sans pouvoir réellement l'élargir (sept ateliers réguliers et cinq séminaires ponctuels de formation artistique dans le domaine de la musique traditionnelle concernant à la fois la pratique instrumentale et la pratique vocale). Le nombre d'adhérents a stagné. Le nombre de projets réalisés sur le temps scolaire est resté limité.

Concernant l'approfondissement des liens avec les structures ressources au niveau régional que sont le Conservatoire de musique et de danse de Corse, Henri Tomasi, le Centre de musiques traditionnelles de Corse et le Centre d'art polyphonique de Corse, on constate un relatif échec :

- **le centre culturel « Una Volta »** n'a pu conduire aucun projet commun avec ces structures,
- **le centre culturel « Voce »** n'a, avec le Conservatoire, réussi qu'à maintenir son partenariat ponctuel autour de l'enseignement de l'orgue et n'a pu développer aucun projet commun avec le Centre d'art polyphonique de Corse. En revanche, de véritables liens ont été tissés avec le Centre de musiques traditionnelles de Corse à partir de 2010.

Ce résultat en demi teinte s'explique en partie par un défaut de mise en place, au niveau régional, d'un véritable schéma de développement des enseignements artistiques permettant de fédérer les structures et de dégager les synergies nécessaires à une répartition cohérente et harmonieuse de l'offre de formation artistique initiale sur l'ensemble du territoire.

Bilan des structures de diffusion

Un certain nombre de structures ont des missions éloignées de la problématique de la formation : il s'agit de diffuseurs de spectacles (salles de spectacles de l'Aghja et du théâtre de Propriano, et festival «les Rencontres musicales de Méditerranée») qui n'emploient pas d'intervenants pédagogiques à proprement parler. Pour ces structures dont le rôle en termes de formation relève plus de ce que l'on pourrait appeler « la sensibilisation à la création artistique », **on constate un certain manque d'implication.**

En effet, si on peut souligner la réelle réussite des « Rencontres musicales de Méditerranée » avec plus de 45 concerts organisés par an dans une vingtaine d'établissements scolaires répartis sur l'ensemble du territoire, **on constate un niveau relativement faible d'actions de médiation entrepris par les salles de spectacles** que sont l'« Aghja » et le « Théâtre de Propriano ». Ceci s'explique en partie par le fait que ces salles de spectacles, gérées de façon associative et sur la base de budget de fonctionnement modeste (entre 300 et 500 000 € annuels), comptent des équipes permanentes limitées et n'ont pas les moyens d'embaucher le personnel nécessaire à la conduite de ce genre d'actions (médiateur culturel, chargé de communication etc...). De fait, les liens avec les établissements scolaires par exemple sont souvent restés ponctuels et ont rarement débouché sur des projets pédagogiques au long cours.

b. La diffusion de spectacles

Les cinq structures conventionnées ont toutes été missionnées pour assurer la diffusion de spectacles de qualité reflétant la diversité des champs esthétiques et ancrés dans l'actualité de la création contemporaine. Certaines sont orientées vers des esthétiques plus précises : musique traditionnelle et contemporaine pour le centre culturel « Voce » de Pigna, théâtre contemporain et musiques actuelles pour l'« Aghja » à Ajaccio, musique classique et musiques traditionnelles pour les « Jeunesses musicales de Méditerranée ». Les structures disposant de lieux (l'« Aghja », le centre culturel « Voce » de Pigna, le Théâtre de Propriano et le centre culturel « Una Volta ») ont développé pour la plupart une programmation de spectacles à l'année étalés sur la saison septembre-juin. Deux d'entre elles ont également mené des actions de diffusion durant l'été : le centre culturel « Voce » à travers le festival « Estivoce » au mois de juillet et le théâtre de Propriano à travers une programmation de concerts de musique corse durant les mois de juillet et d'août.

Enfin, le festival organisé par l'association des « Jeunesses musicales de Méditerranée » a quant à lui assuré une programmation de spectacles cantonnée sur les dix jours que compte la manifestation, au début du mois de novembre.

Volume des représentations, audience

Le volume global des représentations à l'année a souvent dépassé les objectifs fixés par les conventions. La fréquentation moyenne sur les 4 années paraît satisfaisante eu égard aux capacités d'accueil des lieux et à l'exigence des projets artistiques accueillis.

Structures	Nombre moyen de spectateurs par an	Nombre moyen de représentations par an	Capacité d'accueil	Nombre moyen de spectateurs par représentation
Aghja (Ajaccio)	5 000	60	160 (en moyenne)	83
Théâtre de Propriano	4 000	20	450	200
Centre culturel Una Volta (spectacles jeune public uniquement)	2 800	16	800	175
Centre culturel Voce de Pigna	6 000	70	110	86
Rencontres musicales de Méditerranée	10 000	75	variable	133
TOTAUX	27 800	256	1 520	135

Mise en réseau

Toutefois, l'objectif de ces conventions était également de travailler à une certaine mutualisation des programmations entre ces structures. Or, sur ce point, force est de

constater qu'en dehors du festival des « Rencontres musicales de Méditerranée » organisé dans la plupart des lieux de l'île, aucun projet commun n'a réellement été mené. Ceci est en partie dû à la spécificité de chacun des lieux, à la variété des projets culturels mais aussi (et surtout) à une **absence quasi-totale de coordination**.

Dans ces conditions, il demeure difficile pour les artistes d'organiser de véritables tournées dans les lieux culturels insulaires. La plupart n'y sont accueillis que par une ou deux structures, ce qui alourdit les coûts de production (transport notamment pour les équipes extérieures), limite les débouchés pour les artistes locaux et ne permet pas de garantir l'égalité d'accès à la diversité de l'offre culturelle pour toutes les populations de l'île.

Diversité des esthétiques

Enfin, **on constate dans la nature des spectacles programmés une sous représentation de certaines esthétiques**. Ceci ne s'explique qu'en partie par la diversité des projets culturels des structures puisque le Théâtre de Propriano et le Centre culturel « Una Volta » ont été missionnés sur la pluridisciplinarité et que les lieux plus spécifiquement orientés vers certaines esthétiques comme le Centre culturel « Voce » de Pigna ou la salle de l'« Aghja » à Ajaccio ont été missionnés pour rester ouverts à de nouvelles disciplines. Or, les spectacles relevant des arts du cirque sont quasiment absents des lieux conventionnés en 2009 ainsi que, dans une moindre mesure ceux relevant de la danse contemporaine et du théâtre en langue corse.

De même, on constate dans certains lieux un nombre relativement faible de représentations de spectacles destinés au jeune public : au centre culturel « Voce » de Pigna, au théâtre de Propriano et à l'« Aghja » à Ajaccio.

c. la diffusion d'autres productions artistiques (arts plastiques, cinéma etc...)

Certains centres culturels conventionnés ont développé des actions importantes dans d'autres champs de la diffusion artistique : le cinéma au théâtre de Propriano et les arts plastiques au centre culturel « Una Volta » et au théâtre de Propriano. Sur ce point, si la programmation cinéma du théâtre de Propriano n'a pas été intégrée dans le champ de la convention puisqu'orientée autour d'une offre essentiellement commerciale, l'action du théâtre de Propriano et du centre culturel « Una Volta » dans le domaine des arts plastiques a été suivie de manière régulière.

Sur ce point, il faut souligner l'importance qu'a prise la manifestation organisée par le centre culturel « Una Volta » autour de la bande dessinée et de l'illustration : « BD à Bastia ». Réalisée au printemps autour d'une dizaine d'expositions réparties dans l'ensemble des arcades du théâtre municipal, celle-ci accueille chaque année environ 10 000 personnes lors des 4 jours d'exposition et plus de 3 000 scolaires.

Elle tend aujourd'hui à rayonner en dehors de Bastia à travers un programme d'expositions itinérantes sur l'île.

Par ailleurs, le théâtre de Propriano et le centre culturel « Una Volta » ont reçu régulièrement des expositions d'artistes plasticiens et/ou des collections provenant

notamment du Centre méditerranéen de la photographie. **A cet égard, ils jouent un rôle clé dans la diffusion d'œuvres relevant des arts visuels.**

d. le soutien à la création artistique.

Le soutien à la création artistique fait partie des axes essentiels des orientations culturelles de la C.T.C. Il est pourtant souvent **le parent pauvre de l'action des centres culturels dans le domaine du spectacle vivant**, moins en volume cependant (le nombre de résidences de création de spectacle est en augmentation sur la période 2009-2012 et paraît relativement important) qu'en termes de moyens dévolus.

Structures	Nombre moyen de résidences par an	Estimation du nombre moyen de jours par résidence	Estimation du montant moyen du budget annuel consacré aux résidences	Budget annuel de la structure (en moyenne)	Estimation du nombre moyen par an de représentations de spectacles créés en Corse dans d'autres structures
Aghja	4	5	22 000 €	500 000 €	2
Théâtre de Propriano	1	5	5 000 €	320 000 €	1
Centre culturel Una Volta	0	0	0 €	950 000 €	0
Centre culturel Voce de Pigna	9	6	40 000 €	420 000 €	2
Jeunesses Musicales de Méditerranée	1	10	5 000 €	180 000 €	0
TOTAUX	15	26	102 000 €	2 370 000 €	5

Les résidences produites sont pour la plupart des **résidences courtes**, inférieures à une semaine. Par ailleurs, **les apports en coproduction sont limités** : les structures n'y consacrent qu'une part minimale de leur budget (- de 10 %). Enfin, **la plupart des résidences produites ont du mal à trouver des débouchés sur le territoire insulaire** faute, là encore, de coordination, chaque structure n'accueillant que peu les spectacles créés chez les autres.

Dans ces conditions, les équipes artistiques accueillies par les structures culturelles conventionnées se retrouvent souvent à assumer la majeure partie des charges de production des répétitions. Elles se trouvent également peu soutenues pour que la diffusion du spectacle créé soit en partie garantie en amont de la première représentation. Le risque est donc à chaque fois important que la création ne puisse pas être amortie sur plusieurs représentations.

Ceci est particulièrement dommageable pour la création artistique insulaire. Faute de moyens de coproduction importants dévolus par les structures culturelles insulaires conventionnées, les artistes corses se trouvent contraints de solliciter des coproductions avec des structures culturelles extérieures (en France ou à

l'étranger). Or, rares sont les équipes à y parvenir, notamment dans les domaines du théâtre en langue corse, de la danse contemporaine, des arts du cirque et même, des musiques actuelles.

e. La gestion des structures culturelles

Les orientations pour l'action culturelle de la CTC ont pointé la nécessité, pour les structures culturelles, de mettre en œuvre des actions en direction des salariés de la structure. L'objectif était que les structures culturelles puissent être gérées par des équipes complètes et qualifiées.

Au niveau des moyens humains, la mise en œuvre des conventions a permis pour la plupart des structures avec lieux de compléter les équipes de manière relativement satisfaisante, conformément aux exigences de professionnalisation inscrites dans les règlements d'aide de la CTC.

Structures	Nombre de salariés permanents	Budget annuel de la structure (en moyenne)
Aghja	3	520 000 €
Théâtre de Propriano	2	320 000 €
Centre culturel Una Volta	36 (dont 5 encadrants)	1 000 000 €
Centre culturel Voce de Pigna	4	410 000 €
Jeunesses Musicales de Méditerranée	0	180 000 €
TOTAUX	45	2 370 000 €

Cela dit, le nombre de salariés par structure reste extrêmement modeste, notamment si on les compare au nombre de salariés permanents dans les théâtres municipaux notamment (plus d'une quinzaine de permanents en moyenne par théâtre). Le temps partiel et le recours à des contrats relevant de l'intermittence du spectacle sont également plus courants dans ces associations que dans les structures publiques. Par ailleurs, certaines fonctions ne sont parfois assurées que de manière épisodique. C'est le cas notamment de la médiation culturelle ou de la communication, souvent absente des structures associatives. Le recours au bénévolat est quant à lui très variable : important au sein de l'association des « Jeunesses musicales de Méditerranée », il joue un rôle non négligeable dans les centres culturels « Voce » de Pigna, « Una Volta » de Bastia et au Théâtre de Propriano mais est quasiment absent de l'Aghja.

Enfin, la formation continue des salariés de ces structures semble peu suivie. Une réflexion au niveau régional pourrait être menée sur ce point, notamment pour les structures embauchant des intervenants pédagogiques à l'année (comme le centre culturel « Una Volta »).

2. Evaluation des objectifs du dispositif de conventionnement adopté en 2009

a. Taux de réalisation des budgets

L'engagement financier pluriannuel de la CTC auprès des structures conventionnées en 2009 devait les aider à mieux maîtriser leur budget.

On observe en moyenne sur les cinq structures **un taux de réalisation des budgets prévisionnels de 88 %**. Pour quatre d'entre elles, ce taux est supérieur à 90 %. A deux exceptions près (centre culturel « Voce » de Pigna et centre culturel « Una Volta » de Bastia), les budgets réalisés sont en effet inférieurs à ceux prévus dans les conventions.

	Budget prévisionnel 2009*	Budget prévisionnel 2011*	Budget réalisé 2011*	Variation réalisé / prévisionnel	Subvention CTC (Scdpa) prévue pour 2011	Subvention attribuée en 2011	Taux d'intervention / budget réalisé
Aghja	561 524 €	600 739 €	541 227 €	- 9,91%	222 600 €	222 600 €	41,13 %
Théâtre de Propriano	342 502 €	342 502 €	321 018 €	- 6,27 %	150 000 €	160 000 €	49,84 %
Centre culturel Una Volta	929 000 €	1 032 000 €	1 058 000 €	2,52 %	310 000 €	310 000 €	33,58 %
Centre culturel Voce	402 424 €	397 200 €	406 639 €	2,38 %	194 000 €	194 000 €	47,71 %
Jeunesses Musicales de Méditerranée	340 000 €	374 850 €	192 146 €	- 48,74 %	90 000 €	90 000 €	46,84 %
TOTAUX	2 575 450 €	2 747 291 €	2 384 330 €	- 12 %	966 600 €	976 600 €	43,82 %

b. participation de la CTC

Sur les quatre ans, le soutien de la CTC s'est traduit en volume par l'engagement financier suivant :

	Subvention CTC (scdpa) 2009	Subvention CTC (scdpa) 2010	Subvention CTC (scdpa) 2011	Subvention CTC (scdpa) 2012
Aghja	212 000 €	222 600 €	222 600 €	233 000 €
Centre culturel Una Volta	308 000 €	310 000 €	310 000 €	320 000 €
Centre culturel Voce	192 000 €	193 000 €	194 000 €	195 000 €
Théâtre de Propriano	150 000 €	150 000 €	160 000 €	160 000 €
Jeunesses Musicales de Méditerranée	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
Total	952 000 €	965 600 €	976 600 €	998 000 €

Le taux de consommation des crédits est de 100 %. La CTC a fait le choix de ne pas diminuer sa participation, même dans les cas où les budgets n'ont pas été réalisés à 100 %. Elle a veillé à ce que son taux d'intervention réel ne dépasse pas le taux maximum prévu par le règlement des aides. Ainsi, sa participation financière ne représentait pas plus de 50 % du budget de la structure en 2011 (cf. tableau du point 1).

c. les autres sources de financement

L'objectif de ce soutien était de permettre aux structures de bénéficier d'une meilleure lisibilité financière pour décliner leur projet et consolider d'autres partenariats, en recherchant, le cas échéant, des sources de financement complémentaires : subvention de la commune d'implantation (généralement co-signataire de la convention), subvention du département, subvention de l'Union européenne, aides à l'emploi et ressources privées (dont mécénat).

Structures	Budget réalisé 2011*	Subvention commune prévue pour 2011	Subvention attribuée	Subvention Conseil général prévue pour 2011	Subvention attribuée	Autofinancement prévu (dont aides à l'emploi)	Autofinancement réalisé
Aghja	541 227 €	132 300 €	120 000 €	0 €	0 €	194 939 €	192 626 €
Théâtre de Propriano	321 018 €	79 000 €	89 000 €	15 244 €	5 000 €	110 676 €	67 018 €
Centre culturel Una Volta	923 300 €	458 700 €	458 700 €	32 000 €	30 000 €	206 400 €	233 300 €
Centre culturel Voce	406 639 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €	20 000 €	102 600 €	96 868 €
Jeunesses Musicales de Méditerranée	192 146 €	49 612 €	32 500 €	44 100 €	22 500 €	33 074 €	52 735 €
TOTAUX	2 384 330 €	723 612 €	704 200 €	111 344 €	77 500 €	647 689 €	642 547 €

Les communes, co-signataires des conventions de soutien aux quatre structures avec lieux, ont globalement respecté leur engagement, à une exception près, celle de la ville d'Ajaccio (- 12 300 €). Le cas des « Jeunesses Musicales de Méditerranée » est un cas à part : festival étendu sur l'ensemble du territoire, aucune collectivité locale d'implantation n'a pu être définie en priorité pour co-signer la convention. Celle-ci est donc restée bipartite : CTC / association.

Le bilan est plus contrasté s'agissant des départements. Alors que le soutien financier du Conseil général de Corse-du-Sud est pratiquement absent et en-deçà des prévisions, celui du Conseil général de Haute-Corse reste significatif bien qu'en-deçà des prévisions.

Il apparaît donc que le caractère pluripartite des conventions est un gage de consolidation des sources de financement au niveau des partenaires publics signataires des conventions et ce, même si les communes n'ont pas débloqué, contrairement à la CTC, d'autorisation d'engagement sur les quatre années de

conventionnement mais ont continué de décider, année par année, le montant réel de subvention attribuée.

A cet égard, on remarque que la seule structure dont le soutien financier des autres collectivités locales s'est avéré de plus de 20 % inférieur aux prévisions est celle dont la convention est restée bi-partite, n'engageant pour ainsi dire que la CTC (association « Jeunesses Musicales de Méditerranée »).

Conclusion

La mise en œuvre du dispositif de conventionnement des structures culturelles en application de la délibération n° 09/193 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} octobre 2009 a permis de consolider les soutiens des collectivités locales sur des projets culturels structurants pour le territoire et d'accompagner les structures culturelles dans la conduite de leur projet afin de réaliser au mieux les objectifs des politiques culturelles des collectivités.

Certaines lacunes dans la réalisation de ces objectifs demeurent importantes. Notamment en ce qui concerne la coordination et la mise en réseau des structures, la diffusion de certaines esthétiques, le soutien à la création artistique et la contractualisation avec les collectivités. La feuille de route pour l'action culturelle et patrimoniale présentée en octobre 2011 vise à y répondre, notamment par la mise en place d'un schéma territorial de la formation initiale à la culture, la prise en compte des difficultés inhérentes à la diffusion de certaines esthétiques (théâtre en langue corse notamment mais aussi arts du cirque etc...), l'élargissement du conventionnement à d'autres structures dont certaines plus impliquées dans le soutien à la création artistique, et une réflexion plus étroite avec les autres collectivités.